

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CLASSES VERTES, DE NEIGE OU DE MER

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par jour pour les enfants() qui partent en classes vertes, de mer ou de neige dans l'enseignement maternel, primaire ou secondaire (intervention limitée à 37,50 EUR par année scolaire).*

() L'enfant doit être inscrit comme personne à charge d'un titulaire de Solidaris Brabant.*

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e)
certifie par la présente que
(nom et prénom de l'enfant) :
date de naissance :
adresse :
a participé à : (**) une classe de mer
 (**) une classe verte
 (**) une classe de neige
organisée à (lieu et pays)
du / / au / /
soit jours. Le prix du séjour payé par le(la) participant(e) s'élève à
..... EUR.

Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice.
.....

(**) Biffer les mentions inutiles.